

TREIZIEME MOIS PLANCHER

Dernière mise à jour : 17-01-2010

Dans le but de réduire les écarts, favoriser les bas salaires et ainsi leur offrir un coup de pouce en juin (pour les vacances d'été) et en novembre (pour les fêtes de fin d'année), nous revendiquons l'instauration d'un treizième mois plancher dans l'UES SDH-PH.

Nous demandons donc à la Direction de bien vouloir ouvrir des négociations sur ce sujet.

Calcul du treizième mois plancher 2010 :

Nous estimons que le salaire de référence pouvant servir de base à notre revendication doit être le salaire mini du coefficient G3 soit, pour 2010, 1 676,17 € brut de base pour un temps plein. Une fois multiplié par 1.3 (13.3 mois à la SDH) nous obtenons le treizième mois plancher soit 2179.02 € brut. 1089.51 € seraient distribués en juin et en novembre.

Nos arguments :

Adopter une telle mesure constituerait une réelle avancée pour les catégories de personnel G1, G2, EI, GQ-HQ et GHQ dont les salaires mensuels de base sont encore inférieurs à 1676.17 €.

Cette mesure demanderait un effort relativement modéré de la part de l'entreprise puisque peu de personnes semblent concernées par le montant maximum à distribuer. Le montant maxi serait de 400 € (pour un salaire égal à 1371 € de base) puis irait en diminuant au fur et à mesure que le salaire mensuel de base se rapprocherait du mini G3.

Cette mesure serait une avancée importante en termes de justice sociale car les augmentations distribuées seraient inversement proportionnelles aux salaires.

Enfin, cette mesure aurait pour effet de réduire l'écart entre les 10 plus hauts et les 10 plus bas salaires (indicateur RH.8 du référentiel EURHO-GR du rapport RSE)